

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 septembre 2024 à 20h33, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 septembre 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1^{ER} Adjoint.

Membres en exercice : 19

Présents :

G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

Pouvoirs :

V.DALBIN donne procuration à A.LEBOULANGER, B.MARTEL donne procuration à P.LEMARCHAND, A.VAGNER donne procuration à V.LEROY.

Absents excusés : F.BRISSET, A.LEDANOIS.

Secrétaire de séance : A.LEBOULANGER.

Chéquiers en faveur du commerce local : choix de l'entreprise.

Par délibération 24.D.53 du 4 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le principe de l'instauration d'un chéquier en faveur du commerce local et le soutien du pouvoir d'achat des flamanvillais. Il a fixé les modalités pratiques et autorisé le maire à mettre en œuvre l'opération.

Le montant de chaque chéquier est fixé à 200.00 Euros.

Il sera distribué aux ménages qui justifient de leur domiciliation à Flamanville au 1er juillet 2024 gratuitement et sans condition de ressources ainsi qu'aux agents communaux résidant hors de la commune, soit un montant total prévisionnel de 50 000 € HT.

En outre, une consultation de prestataires a été lancée pour gérer l'opération. Au regard de l'estimation du besoin total (supérieur au seuil permettant une procédure adaptée), une procédure d'appel d'offres ouvert a été menée.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- conventionnement et gestion des relations avec les structures partenaires,
- conception et impression du chéquier,
- expédition des chèquiers aux services de la commune,
- paiement des partenaires (commerces implantés sur le territoire communal, et les commerçants ambulants permanents du marché hebdomadaire),
- élaboration de données statistiques et comptables.

Vu le procès-verbal de la commission d'appels d'offres du 13/09/2024 qui rappelle que sur trois offres reçues, une était irrégulière, la seconde inappropriée, seule la dernière a pu être étudiée et donc retenue,

Vu l'avis favorable de la commission Finances pour la proposition de la société ACHETEZA,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
17	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver les résultats de la consultation des entreprises et les propositions de la commission d'appels d'offres pour l'opération de soutien aux commerces locaux,
- d'attribuer le marché à la société ACHETEZA pour un montant de prestations (sans commission sur la valeur du chèque) évalué à 50 000 € HT / 60 000 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés, et tous documents relatifs à cette décision,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le Maire

F.BRISSET

